sitif «avoir», mais les substantifs complémentaires « besoin, envie », lesquels veulent leur régime déterminatif précédé de la préposition d'usage « de ».

Bien. - Ne dites pas: Je trouve ce livre « bien » .

«Bien» est un adverbe qui doit par conséquent modifier un verbe ou un adjectif comme dans les expressions: «Je me sens bien, je ne me trouve pas bien», et ne peut faire fonction d'adjectif. Même règle au sujet de « mal ».

Bureau. — Si vous êtes un simple particulier, ne dites pas: Je recevrai ce monsieur dans mon «bureau». Dites: Je recevrai ce monsieur dans mon «cabinet de travail», ou, plus simplement, dans mon «cabinet».

L'emploi de « bureau » pour « cabinet de travail » constitue une « métonymie » abusive, c'est-à-dire un « trope » qui consiste à prendre la partie pour le tout, le contenu pour le contenant, le signe pour la chose signifiée, etc. Le « bureau » étant le meuble principal d'un cabinet de travail, on a identifié le meuble à la pièce elle-même.

Il faut réserver le mot «bureau » pour désigner le local administratif où se traitent les affaires publiques, où par exemple le contribuable porte son argent, le justiciable ses pièces d'identité, etc. Ex.: le «bureau » du percepteur, les «bureaux » de l'Hôtel de Ville, etc. Ainsi le ministre dirige ses «bureaux » du fond de sou « cabinet ».

Capable. — Ne dites pas: C'est un homme « capable ». Dites: C'est un homme « intelligent », ou « instruit », etc.

On n'est pas «capable» tout court, on est «capable de» quelque chose, c'est-à-dire qu'on est le «contenant» de quelque chose. (Voir ci-dessous Conscient.)

Car, en effet. -- Ne dites pas: car, en effet. Dites simplement: car ou en effet.

Pléonasme du même ordre que: « enfin bref, ainsi par exemple », etc.

«Midi» joue ici le rôle d'adverbe et « tantôt » est un adverbe, il n'est donc pas possible de traiter ces deux mots comme des substantifs.

Chaque. - Ne dites pas: « J'ai visité « chaque » curiosité